



CréSEP SUNDEP  
Académie de Créteil



# ARRÊTS MALADIE : LA VÉRITÉ DES PRIX !



Guillaume Kasbarian, Ministre de "l'anti-fonction publique" et du simplisme, a annoncé vouloir imposer aux agents publics 3 jours de carence et une baisse de 10 % de l'indemnisation des jours d'arrêts maladie. Le SUNDEP Solidaires a fait les comptes pour permettre à chacun de mesurer l'impact financier de ces dispositions scandaleuses et injustes.

**Louise, PE,**  
8ème échelon  
**3 jours de gastro-entérite...**



**285 € de perte de salaire**



**Jules, certifié,**  
2ème échelon,  
**1 semaine de grippe...**

**260 € de perte de salaire**



**Alice, Maître déléguée**  
niveau 1,  
**bronchite d'une semaine...**

**205 € de perte de salaire**

## Aligner le public sur le privé, vraiment ?

Enseignants du privé sous contrat, nous connaissons bien la différence de traitement qui existe entre nous, agents de l'État, et les personnels de droit privé :

Dans nos établissements, **les enseignants perdent une journée de salaire** (la fameuse journée de carence) à **chaque arrêt maladie**. **Les salariés de l'Ogec**, eux, bénéficient d'une convention collective qui prévoit le maintien du salaire par l'employeur, **sans journée de carence**. C'est le cas, en France, de **70 % des salariés** : grâce aux conventions de branche et accords d'entreprise, **leur salaire est maintenu à 100 % dès le premier jour d'arrêt**.

**Les enseignants bénéficient tout au plus de 15 € mensuels de participation de l'État pour leur complémentaire santé** tandis que les salariés Ogec bénéficient d'un contrat collectif pris en charge pour moitié par l'employeur.

De qui se moque le ministre ?

# ET ON DEVRAIT ACCEPTER ÇA ? ON NE VA PAS SE LAISSER FAIRE !